



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame OUKKAL
DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 27 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 5 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant de :

- **L'Établissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**

Nous portons la volonté des personnels de l'EFS en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue d'être inclus dans le processus du Ségur de la Santé. Les personnels de l'EFS participent à part entière à la chaîne du soin et refusent d'être exclus des mesures de revalorisations salariales du secteur sanitaire. Ce faisant, ils rappellent qu'ils sont soumis à des COP toujours plus ambitieux mais irréalistes au regard des moyens insuffisants octroyés à l'EFS pour répondre aux besoins croissants en produits sanguins, notamment ceux destinés au LFB.

La CGT demande un planning de négociations sur les sujets suivants :

- **L'inclusion de l'EFS dans le Ségur de la Santé**
- **La remise à niveau immédiate des salaires de tous les personnels de l'EFS sans exception, la revalorisation du point et la fin des augmentations individualisées**
- **La remise en négociation de l'accord temps de travail**
- **La mise en place d'une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**
- **L'association effective (et non pas seulement de forme) des professionnels de l'EFS aux projets mis en place.**
- **Un plan de prévention efficace contre Les Risques Psycho-Sociaux et contre le harcèlement.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU,
Co-animatrice espace revendicatif